



Haganis

ASSAINISSEMENT, VALORISATION, RECYCLAGE

ASSAINISSEMENT
Rapport d'activité 2015

Ce document est présenté pour approbation au Conseil d'Administration de la régie HAGANIS du 23 mars 2016.

SOMMAIRE

	Page
• REPÈRES	4
• ÉDITORIAL	5
 HAGANIS, ENTREPRISE PUBLIQUE	
• DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS	7
• LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
• RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES	8
• LA SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ	9
• QUALITÉ ET ENVIRONNEMENT : UNE LOGIQUE CERTIFIÉE	10
• SERVICE CLIENTS : DES HABITANTS ÉCOUTÉS ET SATISFAITS	10
• COMMUNICATION, FAIRE CONNAÎTRE LES MÉTIERS ET LE PROFESSIONNALISME	11
 LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
• LES COLLECTIVITÉS ASSAINIES	12
• LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION MESSINE	13
• LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : INVENTAIRE DES RÉSEAUX	14
• LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT	16
 LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES EFFLUENTS	
• CONTRÔLER LES BRANCHEMENTS	17
• CONTROLER LES REJETS	17
• ENTRETENIR LES RÉSEAUX	18
• SURVEILLER LE COMPORTEMENT DU RÉSEAU	18
• MAINTENIR LES OUVRAGES	18
• CARTOGRAPHIER LE SYSTÈME	19
 L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	
• LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DE L'AGGLOMÉRATION MESSINE	20
• LES FAITS MARQUANTS 2015 / LES PROJETS 2016	23
• LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION	24
 LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	
• LES CHANTIERS RÉALISÉS	26
• LES PROJETS 2016	27
 LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT	
 LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES	
	29

REPÈRES

- ➔ 28 administrateurs dont 18 délégués Metz Métropole
- ➔ 281 agents dont 250 à l'exploitation
- ➔ Certification ISO 14001 & 9001 pour l'Assainissement et le Centre de Valorisation des Déchets (CVD)
- ➔ 1 649 visiteurs des sites industriels

- ➔ 79,9 % = performance énergétique (incinération)
- ➔ 206 593 MWh = énergie produite sous forme de vapeur
- ➔ 81,3 % = taux de recyclage des collectes sélectives
Refus de tri : 18,7 %
- ➔ 77 % = taux de valorisation en déchèteries

- ➔ 1 station d'épuration intercommunale, 4 stations communales,
4 lagunes
- ➔ 1 367 km d'égouts (EU + EP), 135 stations de relèvement,
84 bassins
- ➔ Investissement (assainissement) : 2,2 millions d'euros HT
- ➔ Redevance assainissement : 1,24 euros ht/m³

ÉDITO

La 21^e Conférence mondiale sur le climat, que la France a accueillie en décembre 2015, a été l'occasion de souligner l'importance du secteur du déchet dans la lutte contre le changement climatique.

Mieux gérés et valorisés, les déchets ont un rôle à jouer en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Le programme des Nations Unies pour l'Environnement le soulignait déjà il y a 10 ans : « **le secteur des déchets est dans une position unique de passer de contributeur mineur d'émissions de CO₂ à celle de réducteur majeur des émissions** ». Leur prévention et leur gestion sont un élément essentiel de l'économie circulaire. En recyclant les déchets sous forme de matière première secondaire comme l'assure HAGANIS dans l'Unité de Tri des Matériaux (UTM) et le réseau des déchèteries, ou en les valorisant comme source d'énergie au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE), les émissions de gaz à effet de serre liés à l'utilisation de matières premières sont réduites, et il est ainsi possible de disposer d'une alternative à l'utilisation d'énergies fossiles. **Nous sortons de l'économie du déchet pour être dans celui de la ressource.** La production nationale d'énergie à partir de déchets représente l'équivalent d'une tranche nucléaire ou d'un millier d'éolienne.

À son niveau, comme le colibri de la légende amérindienne, **HAGANIS « fait sa part »** : en 2015, par exemple, 293 753 tonnes de vapeur surchauffée produites par l'UVE ont été directement injectées dans le réseau de chauffage urbain, 15 464 tonnes de matériaux triés ont été recyclés, 18 808 tonnes de mâchefers ont été valorisés en remblais, 959 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et 87 tonnes de textiles ont été collectés et valorisés.

En 2015, la Communauté de Communes du Val de Moselle et celle du Pays de Pange ont confirmé leur choix en faveur d'une solution vertueuse de traitement de leurs déchets ménagers à l'UVE, et le SYDELON, au nord de la Moselle, est à ce titre également devenu client d'HAGANIS.

Afin d'accueillir les habitants dans de bonnes conditions et assurer la sécurité de nos agents d'accueil, un programme d'équipement des déchèteries en système de vidéo-protection a été engagé. Des premiers résultats encourageants ont été mesurés à la déchèterie de la Houblonnière à Metz-Nord.

Sur son activité Assainissement, les résultats excellents obtenus par HAGANIS sont confirmés : la **station d'épuration des eaux usées de Metz** se classe, pour ses **performances de traitement**, à nouveau **en tête au sein du bassin Rhin-Meuse**. 22 millions de mètre cube d'eaux usées ont été traités en 2015. Notre établissement public a réalisé plus de deux millions d'euros d'investissement en matière d'assainissement, avec des chantiers par exemple à Vaux, à Cuvry ou à Ars-Laquenexy.

Dans un contexte économique toujours difficile, la régie HAGANIS a réussi à **préserver les équilibres financiers** de ses deux activités et à assurer la préparation de son avenir en renfonçant ses capacités financières. Cette situation a nécessité encore **d'importants efforts de gestion**, qui ont permis **d'accroître la compétitivité** de notre établissement public industriel en réduisant significativement les charges de personnel et les charges d'achats et sous-traitance, tout en **maintenant intact la qualité du service rendu.**

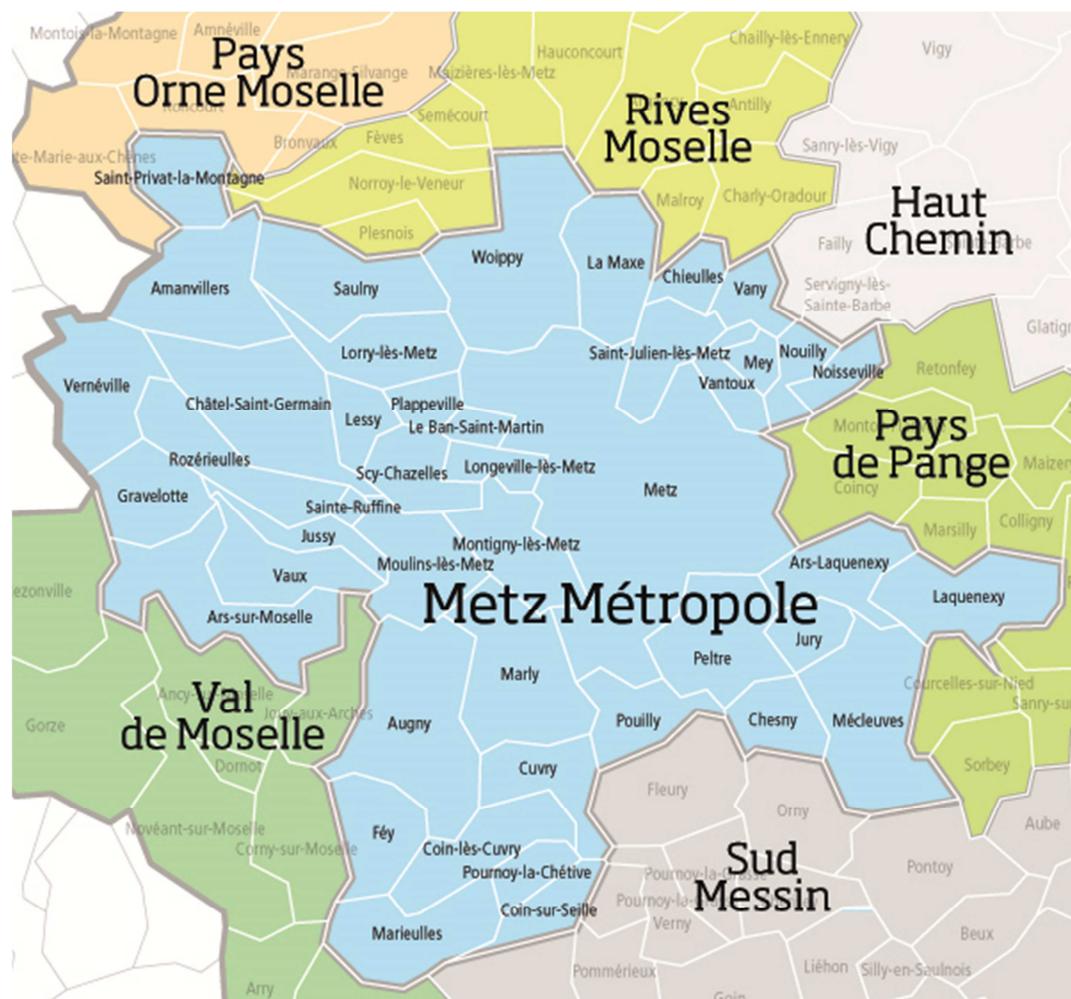
Daniel SCHMITT

Directeur général

HAGANIS, ENTREPRISE PUBLIQUE

HAGANIS est un établissement public, une entreprise originale en charge de services publics industriels. Précisément, HAGANIS est une régie de la communauté d'agglomération de Metz Métropole, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ce statut permet d'allier les valeurs de service public et les règles de gestion et de contrôle des établissements publics, avec l'autonomie et la souplesse de fonctionnement nécessaires à la conduite d'activités industrielles complexes. Ainsi, les qualités opérationnelles de l'entreprise sont mises en œuvre dans le cadre adapté aux enjeux locaux, dans une logique prioritaire de satisfaction des besoins des habitants.

En 2015, HAGANIS œuvre sur un territoire composé de 44 communes, au service de 226 240 habitants.



DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS À L'ENVIRONNEMENT

HAGANIS assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services confiés par Metz Métropole pour le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages d'une part, et d'autre part pour l'assainissement. Outre ces missions statutaires, HAGANIS a la faculté d'assurer des prestations pour le compte d'autres collectivités, d'entreprises ou de particuliers.

➔ LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

HAGANIS assure les traitements nécessaires à la valorisation ou à l'élimination des déchets produits par les ménages, ainsi que d'autres déchets non dangereux des entreprises. Pour cela, elle exploite plusieurs sites sur le territoire de Metz Métropole :

- Le Centre de Valorisation des Déchets, composé d'une **unité de valorisation énergétique** des déchets ménagers, d'une **unité de tri des matériaux** et des emballages à recycler, et d'une unité de valorisation des mâchefers,
- huit **déchèteries**,

- la **Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets** (PAVD), hébergeant notamment une déchèterie destinée aux professionnels.

➔ L'ASSAINISSEMENT

Sur le territoire de Metz Métropole, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration **des eaux usées**. Pour ce qui concerne les eaux de pluie, leur collecte est une compétence gérée directement par Metz Métropole. HAGANIS assure la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la communauté d'agglomération..

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La régie est administrée par un conseil d'administration formé de deux collèges : 18 membres élus par le conseil de communauté de Metz Métropole en son sein, et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation en regard du service. Depuis mai 2014, Marc Seidel préside le conseil d'administration, il s'appuie sur deux vice-présidents, Serge Ramon et François Carpentier.

➔ LES DÉLÉGUÉS DE METZ MÉTROPOLE

- Catherine AGUASCA (Conseillère déléguée de Metz),
- **François CARPENTIER (Maire de Cuvry), 2^e Vice-Président**
- René DARBOIS (Adjoint au maire de Metz),
- Bertrand DUVAL (Maire de La Maxe),
- Bernard ECKSTEIN (Adjoint au maire de Montigny-lès-Metz),
- Patrick GERUM (Maire de Chesny),

- François HENRION (Maire d'Augny),
- Fabrice HERDÉ (Maire de Saint-Julien-lès-Metz),
- Bernard HEULLUY (Conseiller délégué de Metz),
- Jean-Louis LECOQ (Adjoint au maire de Metz),
- Michel LISSMANN (Adjoint au maire de Marly),
- Frédérique LOGIN (Maire d'Amanvillers),
- Alain PIERRET (Adjoint au maire de Woippy),
- Daniel PLANCHETTE (Conseiller délégué de Metz),
- Roland SIMON (Maire de Vaux),
- Michel TORLOTING (Maire de Gravelotte),
- Jacques TRON (Adjoint au maire de Metz),
- Bruno VALDEVIT (Maire d'Ars-sur-Moselle).

➔ LES PERSONNES QUALIFIÉES

- Djemel BENKERROUM (CFDT, syndicat majoritaire du personnel),
- Claude BERTSCH (Associations de protection de l'environnement),
- Bernard FONTAINE (Cadre retraité UEM),
- Jean-Marc GALLISSOT (Chambre d'Agriculture de la Moselle),
- Stéphane MARTALIÉ (Cadre bancaire),
- Patrick MESSEIN (CC du Val de Moselle),
- Jean-François MULLER (Professeur émérite de l'Université de Lorraine),
- **Serge RAMON (Cadre retraité Agence de l'eau), 1^{er} Vice-Président**
- **Marc SEIDEL (Ingénieur territorial retraité, Maire de Coin-sur-Seille), Président**
- Gérard VINCENT (Directeur retraité UEM)

➔ LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

La commission d'appels d'offres a pour rôle –en application du Code des marchés publics– de vérifier la validité des candidatures et la compétitivité des offres, avant d'attribuer les marchés. Cette commission est présidée par Daniel SCHMITT, directeur général et représentant légal d'HAGANIS. Elle est constituée de MM. BERTSCH, FONTAINE, RAMON, TRON (titulaires) et de MM. ECKSTEIN, TORLOTING, PIERRET, PLANCHETTE (suppléants).

La commission des finances et des investissements est chargée de l'examen des comptes et de la préparation du budget. Elle examine aussi les principales options des choix d'investissement. Elle est présidée par le directeur général, et est constituée de MM. BERTSCH, CARPENTIER, DARBOIS, FONTAINE, HEULLUY, MULLER, PIERRET, RAMON, SEIDEL, SIMON, TORLOTING, TRON, VINCENT.

RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

Au 31 décembre 2015, l'effectif compte **281 personnes** : 169 salariés (dont 3 agents détachés), et 112 agents fonctionnaires mis à la disposition d'HAGANIS par Metz Métropole. Le Pôle Assainissement emploie 128 collaborateurs et le Pôle Déchets 122. 31 sont employés par les services-supports (comptabilité, marchés publics, communication, sécurité...).

4 000 heures de formation continue

En matière de formation continue, HAGANIS poursuit un effort toujours soutenu. 2,3% de la masse salariale brute de la régie sont consacrés à la formation des agents (plus du double de l'obligation légale) : **3 965 heures de formation**, dont **3 042 consacrées à la sécurité**, ont été dispensées à 190 agents en 2015.

Se former pour mieux professionnaliser les gestes et assurer la sécurité est une priorité pour la régie.

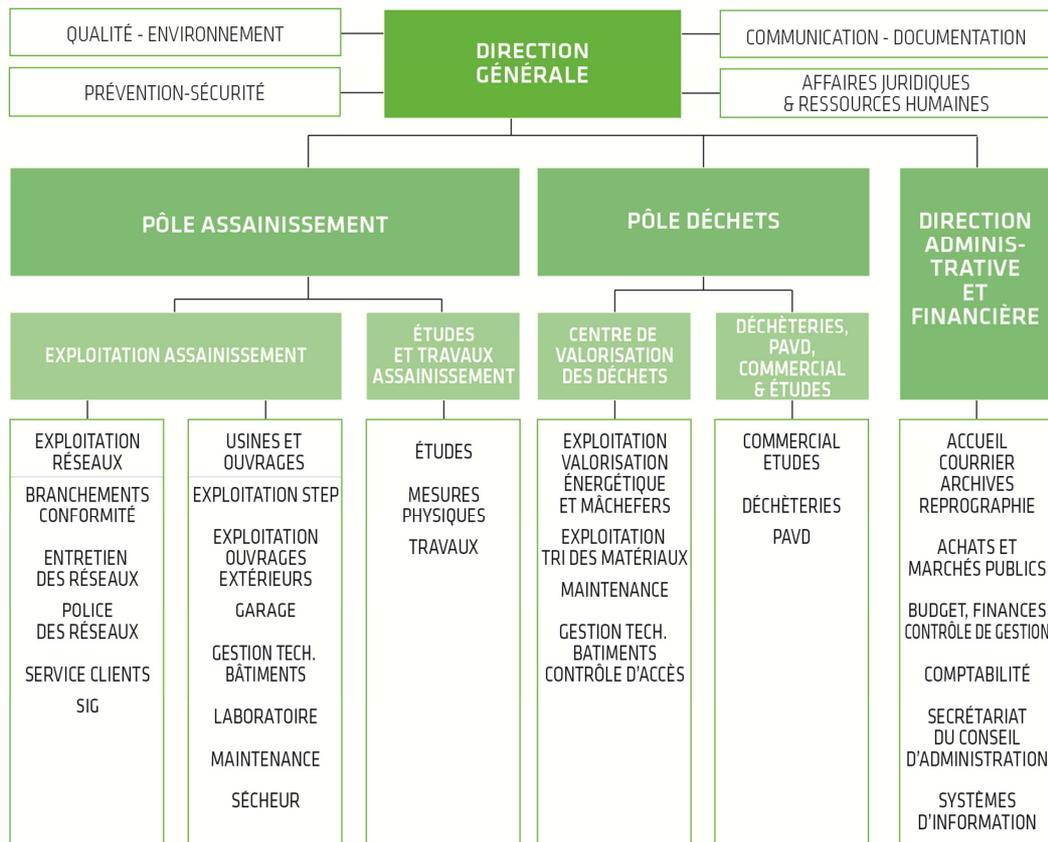
Le **Comité Hygiène-Sécurité-Conditions de Travail** a été renouvelé. Deux membres sont issus du collège Ouvriers-Employés-Techniciens, un du collège Encadrants. Il est présidé par le directeur général. Le CHSCT a été élu pour deux ans ; il s'est réuni chaque trimestre.

Entreprise à dimension sociale et sociétale

Entreprise de développement durable, la régie a poursuivi sa politique de **réinsertion professionnelle** en favorisant le recrutement d'agents issus de l'intérim sur des postes d'opérateurs de tri.

Depuis 2015, HAGANIS développe l'accueil de **stagiaires** et **d'apprentis**, notamment en BTS Électrotechnique par alternance au service Maintenance de l'UVE.

Elle s'attache à favoriser la **polyvalence** de ses agents, à la fois dans un souci d'optimisation des tâches et d'efficacité, mais aussi pour développer les compétences de ses agents et l'attractivité des postes.



LA SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ

La sécurité des hommes au travail reste le premier chantier prioritaire d'HAGANIS, inscrit dans sa politique Qualité-Sécurité-Environnement. De nombreuses actions de sensibilisation et de prévention sont menées sur le terrain et des travaux réguliers sur les process viennent sans cesse améliorer la sécurité des agents.

Toujours sensibiliser

En 2015, le service Prévention-Sécurité a poursuivi ses actions de sensibilisation aux risques, au travers de **28 visites hiérarchiques de sécurité et de 13 « quarts d'heure sécurité »**. À ces occasions, chefs de service et animateurs sécurité rappellent les risques et les consignes et répondent aux questions des agents. Quatre **Flashs Sécurité** ont été édités.

Le **livret d'accueil pour les intérimaires** intégrant l'Unité de Tri des Matériaux a été modifié. Illustré par des photos réalisées avec des agents en poste, il est plus visuel et permet de mieux informer un personnel en difficulté avec l'écrit et/ou la langue française.

Des **exercices d'évacuation générale** ont été renouvelés, au CVD comme à la STEP, afin de rappeler procédure et devoir de vigilance.

La refonte du **Document Unique (DU)** a abouti. Son approfondissement a porté sur la nature des risques et les moyens de les maîtriser, ainsi que sur l'homogénéisation des intitulés des risques et des tâches. Le Document Unique intègre également la nouvelle **réglementation sur la pénibilité** : en 2015, 4 facteurs ont été analysés ; en 2016, 6 autres le seront.

Toujours investir

Enfin, les services ont mené, en 2015, **791 000 € de travaux pour améliorer ou renforcer la sécurité des installations industrielles**, ou les mettre en conformité avec de nouvelles réglementations. À noter notamment la mise en œuvre d'un système de vidéo-protection sur la déchèterie de Metz-Nord, la mise en conformité du réseau de RIA (robinets d'incendie armés) au CVD ou le remplacement d'un vérin sur un filtre-pressé à la STEP.

QUALITÉ ET ENVIRONNEMENT, UNE LOGIQUE CERTIFIÉE

Audit renouvelé

2015 était l'année de l'audit de **renouvellement des certifications ISO 9001-2008** (management de la qualité, satisfaction des usagers-clients du service), et de la norme **ISO 14001-2004** (systèmes de management environnemental). Deux auditrices d'AFNOR ont passé en revue les activités d'HAGANIS et évalué ses progrès en matière de qualité et d'environnement. Elles ont souligné l'implication et la motivation du personnel ainsi que la bonne maturité du processus. La régie maintient ses points forts d'un audit à l'autre et en ajoute. Les certifications ont été renouvelées sur les activités

CVD et Assainissement. En 2016, les activités Déchèteries-PAVD devraient être incluses au périmètre.

Personnel sensibilisé

Enfin, au service de l'environnement de par ses compétences, HAGANIS se doit également de l'être dans ses services. Des actions de sensibilisation ont été poursuivies auprès des agents pour rappeler les pratiques environnementales en matière de conduite automobile, de climatisation, de tri des emballages à recycler, de consommation électrique, d'impressions...

SERVICE CLIENTS : DES HABITANTS ÉCOUTÉS ET SATISFAITS

Porte d'entrée unique d'HAGANIS, le service Clients prend en charge les demandes d'intervention, d'information et les signalements émis par les habitants et les collectivités, tant en matière d'assainissement que de traitement des déchets. Quatre personnes traitent les demandes, qui arrivent par téléphone (numéro unique), courrier, fax ou courriels. Ils assurent l'enregistrement informatisé, la réponse coordonnée, le suivi et la résolution de la demande. Dans la plupart des cas, HAGANIS intervient dans la demi-journée qui suit la requête.

2 569 contacts en 2015

2 569 contacts ont été enregistrés en 2015.

39% concernaient des questions d'assainissement. Parmi celles-ci, 72% étaient des signalements, mais seuls 519 plaintes concernaient HAGANIS. Elles se répartissent comme suit : 51 % se rapportaient à des problèmes relevés en surface (avaloirs bouchés, tampons détériorés), tandis que 26% signalaient des nuisances (odeurs, rats...) et

16 % des problèmes souterrains (égout ou branchement bouché).

61 % des contacts intéressaient les déchèteries.

Les demandes, essentiellement par téléphone, ont porté sur les horaires (36 %), le type de déchets admis (20 %), l'accès, les services proposés, les tarifs. 13 % des appels concernaient la collecte des déchets et ont été dirigés vers le service Clients de Metz Métropole.

À noter : la régie a enregistré 96 plaintes, soit 0,01% de la fréquentation des déchèteries.

Clients satisfaits

Par ailleurs, une enquête a été menée en 2015 pour mesurer la satisfaction des usagers (particuliers ou entreprises) qui ont contacté le service Clients pour un problème d'assainissement. L'étude portait à la fois sur la qualité du service Clients et la qualité du service rendu. **99% des personnes interrogées ont donné une appréciation positive.**

COMMUNICATION : FAIRE CONNAÎTRE LES MÉTIERS ET LE PROFESSIONNALISME

La stratégie de communication d'HAGANIS a pour objectif de mieux faire connaître et reconnaître les compétences et le savoir-faire de la régie, tout en participant à une sensibilisation citoyenne à l'environnement, aux côtés de ses partenaires. Tout en développant des relations de confiance avec les médias locaux, elle ouvre ses sites à la visite et s'associe à différents événements locaux.

➔ FAIRE VISITER LES SITES

1 649 visiteurs des sites de traitement se sont familiarisés avec les techniques de l'épuration des eaux, du tri et de la valorisation des déchets.

Groupes d'adultes ou d'étudiants, classes d'école primaire, de collèges ou de lycées de l'agglomération messine et même du département, ont été accueillis au cours de 104 visites. Ouvertes également aux individuels chaque premier mercredi du mois, les visites permettent de toucher un public large et de les sensibiliser aux gestes éco-citoyens.

➔ METZ PLAGE : MISSION ÉCO-ATTITUDE !

HAGANIS, le pôle Gestion des Déchets de Metz Métropole et le pôle Propreté Urbaine de la Ville de Metz poursuivent leur partenariat pour proposer aux estivants de Metz Plage une animation de sensibilisation aux bons gestes pour l'environnement. Durant 20 journées, entre le 22 juillet et le 16 août, **700 personnes, essentiellement des enfants, ont rempli la « Mission Eco-Attitude »** : apprendre les bons gestes en faveur de l'environnement.

➔ MARATHON METZ MIRABELLE

Depuis 2010, HAGANIS est partenaire-épreuve des Foulées, la course populaire de 7 km qui se déroule lors du Marathon Metz Mirabelle, en octobre.

Avec 1 603 coureurs aux Foulées, plus de 5 000 sportifs inscrits aux autres courses, 40 000 spectateurs et 800 bénévoles, cette manifestation donne à la régie une visibilité importante, qui renforce son image de proximité et sa notoriété. Elle a offert également l'occasion, sur le village des partenaires, de **sensibiliser plus de 300 enfants ou adultes** aux problématiques de l'assainissement et du tri des déchets, au travers d'une animation ludique et citoyenne.

L'événement est suivi en interne, avec cette année encore, 27 agents participant aux courses.

➔ SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Pour la 3^e année consécutive, à l'invitation de Metz Métropole, HAGANIS a participé en novembre à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. La régie a ouvert la déchèterie de Marly à **Emmaüs** durant 5 jours pour permettre aux compagnons de l'Abbé Pierre de récupérer des objets devenus inutiles pour certains mais encore très utiles pour d'autres. Ils ont récupéré **4,6 tonnes de mobilier, livres, vêtements, bibelots et autres jeux et jouets en bon état**.

L'association **Prenons le Guidon** était présente sur 2 jours et a reçu **63 vélos**, prêts à rouler ou pour pièces.

Soient autant d'objets qui ne sont pas devenus des déchets, participant ainsi à la politique de prévention menée par l'agglomération.

➔ CENTRE POMPIDOU-METZ : UN PARTENARIAT ORIGINAL

Mi-2015, HAGANIS a été sollicitée par le Centre Pompidou-Metz pour **participer à l'installation de Tadashi Kawamata, Under the water - Metz**.

L'artiste japonais avait besoin d'un stock important de bois (mobilier, planches, portes...) pour réaliser une œuvre inspirée des déchets transportés par le tsunami qui avait touché son pays en 2011. En décembre, HAGANIS a livré **17 tonnes de bois issues des déchèteries et pré-traités à la Plate-forme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD)**. Une fois trié et aseptisé, ce gisement trouvera une originale et inattendue deuxième vie au cours d'une exposition qui débutera en février 2016.

À une autre échelle, dans une dimension monumentale, le déchet de bois montre qu'il peut être aussi une ressource artistique. Sa profusion mise en scène ne manquera pas d'interpeller le spectateur sur les questions environnementales.

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Depuis la création du premier syndicat intercommunal d'assainissement (le SIAAM), en 1967, le système d'assainissement de l'agglomération messine a été essentiellement constitué de réseaux de collecte connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de l'agglomération, à proximité du port de Metz, sur le ban de La Maxe.

Au fil des années, avec le développement du Sivom (ex-SIAAM), puis la création et l'extension de la communauté d'agglomération de Metz Métropole, la coopération intercommunale a élargi son périmètre. Le réseau d'assainissement s'étend et les ouvrages de traitement se diversifient.

LES COLLECTIVITÉS ASSAINIES

Pour toutes les communes de Metz Métropole, HAGANIS assure l'ensemble des opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées, qu'il s'agisse d'exploitation ou d'investissement.

Toutefois, trois communes doivent être distinguées : Coin-sur-Seille, Chieulles, et Vany sont membres de la communauté d'agglomération, mais historiquement Coin-sur-Seille est raccordée aux réseaux du Syndicat mixte d'assainissement de la Seille aval et Chieulles et Vany à ceux de la Communauté de communes de Maizières-lès-Metz. Ces organismes épurent leurs eaux. À ce titre, HAGANIS leur verse une rémunération.

Enfin, 5 communes non membres de la communauté d'agglomération (Sainte-Barbe, Servigny-lès-Sainte-Barbe, Ancy-sur-Moselle, Dornot, Novéant) sont raccordées au système d'assainissement de Metz Métropole. Pour elles, HAGANIS assure donc le transport et le traitement de leurs eaux, la maintenance et l'entretien des ouvrages, ainsi que le contrôle des raccordements et des rejets dans les réseaux. Une partie de la redevance d'assainissement payée par les usagers concernés rémunère HAGANIS. Des conventions établies avec chaque collectivité précisent les conditions techniques et financières des prestations.

LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION MESSINE

Dans l'agglomération messine, comme dans de nombreuses agglomérations françaises, le réseau d'assainissement est de deux sortes : unitaire ou séparatif. Certains collecteurs ont été construits selon un mode "unitaire" qui mélange les eaux usées et les eaux de pluie dans une seule conduite. Les réseaux les plus récents sont conçus généralement selon le mode séparatif et comportent deux conduites spécialisées : une pour les eaux usées, l'autre pour les eaux de pluie.

Outre de nombreuses stations de relèvement des eaux, des bassins ponctuent le réseau et régularisent les flux. Les collecteurs passent en siphon sous la rivière Seille et les bras de la Moselle, pour parvenir au poste de relevage du Pont Mixte et rejoindre les collecteurs de la rive gauche. Toutes ces conduites (égouts "unitaires" et égouts "eaux usées") aboutissent au centre principal de traitement des eaux résiduaires, à proximité du Port de Metz (en règle générale, les canalisations pluviales se jettent directement dans le milieu naturel).

LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : INVENTAIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

1 367 kilomètres, c'est la longueur des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales de Metz Métropole, exploités par HAGANIS. Chaque année, la régie intègre quelques linéaires de réseaux jusque là sur le domaine privé ou de nouvelles canalisations créées.

La régie entretient également les réseaux de 5 communes clientes, soit 33 km.

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
AMANVILLERS	14 110	12 972	1 963	29 045
ARS-LAQUENEXY	9 497	4 521	2 261	16 279
ARS-SUR-MOSELLE	19 381	10 100	3 343	32 824
AUGNY	11 897	9 767	537	22 201
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	13 690	9 675	0	23 365
CHESNY	2 308	1 669	1 195	5 172
CHIEULLES	3 005	3 147	0	6 152
COIN-LÈS-CUVRY	4 650	4 178	759	9 587
COIN-SUR-SEILLE	1 052	166	2 525	3 743
CUVRY	6 860	4 562	674	12 096
FEY	2 468	1 497	4 063	8 028
GRAVELOTTE	4 135	3 740	2 118	9 993
JURY	6 178	5 168	0	11 346
JUSSY	3 302	2 304	1 031	6 637
LA MAXE	5 806	5 614	1 950	13 370
LAQUENEXY	5 530	2 907	2 379	10 816
LE BAN-SAINT-MARTIN	11 030	15 120	0	26 150
LESSY	3 841	3 497	2 069	9 407
COMMUNES	Conduites EAUX USÉES	Conduites PLUVIALES	Conduites UNITAIRES	TOTAL RÉSEAUX

	mètres	mètres	mètres	mètres
LONGEVILLE-LÈS-METZ	13 593	14 327	0	27 920
LORRY-LÈS-METZ	9 763	8 705	33	18 501
MARIEULLES-VEZON	4 439	3 017	4 285	11 741
MARLY	53 981	53 894	10 105	118 080
MÉCLEUVES	5 223	3 755	4 294	13 272
METZ	169 785	186 167	137 255	493 207
MEY	2 709	1 656	0	4 365
MONTIGNY-LÈS-METZ	33 928	34 535	21 233	89 696
MOULINS-LÈS-METZ	21 619	19 272	94	40 985
NOISSEVILLE	1 563	2 969	4 238	8 770
NOUILLY	5 084	2 768	0	7 852
PELTRE	7 900	6 443	6 908	21 251
PLAPPEVILLE	13 882	12 543	0	26 525
POUILLY	1 161	1 710	3 446	6 317
POURNOY-LA-CHÉTIVE	3 364	3 686	0	7 050
ROZÉRIEULLES	8 063	8 822	0	16 885
SAINTE-RUFFINE	3 441	2 736	0	6 177
SAINT-JULIEN-LÈS-METZ	11 597	11 683	6 164	29 444
SAINT-PRIVAT-LA-M^{GNE}	3 586	854	9 739	14 179
SAULNY	9 945	10 265	0	20 210
SCY-CHAZELLES	12 184	11 333	0	23 517
VANTOUX	5 242	4 541	588	10 371
VANY	1 735	1 937	1 241	4 913
VAUX	5 220	5 638	1 277	12 135
VERNÉVILLE	2 349	1 937	2 295	6 581
WOIPPY	37 518	32 033	927	70 478
TOTAUX	577 614	547 929	240 993	1 366 537
	42 %	40 %	18 %	100 %

LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

246 ouvrages d'assainissement sont répartis sur le réseau. Ils participent de son bon fonctionnement, relevant les effluents, régulant le débit entre temps sec et temps de pluie et épurant les eaux usées.

L'achèvement de lotissements, l'intégration de leurs voiries et de leurs bassins de rétention liés ou la mise hors service de certains équipements font évoluer l'inventaire de ces ouvrages.

OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT SUR LE RÉSEAU	Quantité
Stations de relèvement des eaux usées	125
Station de relèvement des eaux pluviales	8
Stations de relèvement des eaux unitaires	2
Bassins de retenue de pollution (Mazelle, Dornès...)	19
Postes de crues	9
Siphons	9
Bassins d'orage (lacs Symphonie, Ariane...)	65
Stations d'épuration ou lagunes	9
TOTAL	246

LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES EFFLUENTS

Première étape du dispositif d'assainissement : le réseau. Depuis la conformité des branchements et des effluents qui y pénètrent jusqu'à la maintenance des différents ouvrages en passant par l'entretien des canalisations de toutes tailles, les équipes d'HAGANIS s'attachent, au quotidien, au bon fonctionnement du réseau. Ce monde souterrain, peu visible mais d'une grande technicité, nécessite de nombreuses compétences. Objectif : préserver le bien-être de tous et protéger la ressource naturelle.

CONTRÔLER LES BRANCHEMENTS

Le service Branchements-Conformité a pour rôle de vérifier que les canalisations raccordant les immeubles aux réseaux d'assainissement sont conformes à la réglementation et en bon état. De l'instruction d'un permis de construire pour une construction neuve au contrôle de la réalisation sur le terrain, en passant par des visites-conseil et la pose de branchements, l'équipe d'HAGANIS est au contact des habitants pour apporter son expertise.

	Avis favorables	dont Avis défavorables
Instruction de permis de construire	403	10
Instruction de déclarations préalables	67	5
Instruction de permis d'aménager	19	-
Instruction de permis de démolir	16	-
Certificats d'urbanisme	39	1
Instruction de permis de construire ANC	4	1

Sur le terrain, en 2015, les équipes de conformité ont réalisé 1 073 interventions (dont 820 visites de conformité et 214 visites-conseil) ; 59 contrôles sur des équipements d'assainissement non collectif (ANC) ; 107 branchements.

CONTRÔLER LES REJETS

Le service Police des Réseaux mène des actions de prévention, de contrôle et de prescription auprès des professionnels pour éviter toute pollution dans le réseau d'assainissement.

Sensibilisation et contrôle

Le service Police des Réseaux est devenu l'interlocuteur des professionnels de l'agglomération. Il se charge à la fois de la conformité des branchements et des effluents dans les entreprises, ainsi que du contrôle des installations de prétraitement. 180 contrôles d'évacuation des eaux usées ont été effectués, principalement auprès des **restaurateurs** et des **garagistes**. 47 installations étaient non conformes.

Autorisation et contrôle

1 216 établissements ayant une activité professionnelle sont identifiés par HAGANIS à fin 2015. Parmi eux, 229 ont un arrêté d'autorisation de rejet, 656 sont classés comme « assimilés domestiques ». Ces deux catégories font l'objet de contrôles réguliers.

25 échantillons d'eaux usées, prélevées en limite de propriété d'autant d'entreprises différentes, ont été analysés afin de contrôler la conformité du rejet par rapport aux prescriptions du règlement d'assainissement. Seuls 5 n'étaient pas conformes, générant un courrier de rappel par le service Police des Réseaux.

Pollution

Le service intervient aussi sur des pollutions constatées sur le réseau ou susceptibles de

l'affecter. 48 incidents ont eu lieu en 2015. 33 pollutions ont été effectivement constatées. Dans 70% des cas, l'origine de la pollution et le pollueur ont été retrouvés. 11 concernaient des problèmes d'hydrocarbures et dérivés ; 11 des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel ; 4 des rejets de peinture ; 2 pour des rejets de graisse alimentaire ; 5 des problèmes divers.

L'équipe est intervenue sur 13 communes de Metz Métropole, principalement à Metz. 7 interventions ont été facturées aux pollueurs, pour un total de 5 000€ HT.

ENTREtenir LES RÉSEaux

Si l'une des missions des égoutiers de fond reste le curage et le contrôle des égouts "visitables" d'un diamètre supérieur à 1,50 m (15 km nettoyés cette année), d'autres activités essentielles au fonctionnement du réseau d'assainissement leur incombent.

Pour pallier les problèmes générés notamment par la présence surabondante des lingettes dans le réseau, les égoutiers de fond effectuent des nettoyages préventifs, à intervalles réguliers, des stations de pompage (d'une fois par mois à une fois par an). **371 interventions ont ainsi été effectuées.**

La surveillance et le nettoyage des anti-flottants et de 7 déversoirs d'orage, points critiques du réseau, la sécurisation de l'égout pour permettre à des entreprises d'accéder à leurs installations souterraines, ainsi que les campagnes de dératisation constituent les autres activités des égoutiers de fond.

Plus de 29 000 avaloirs nettoyés

De diamètre plus faible que les égouts "visitables", les autres canalisations du réseau de Metz Métropole, auxquels s'ajoutent le réseau des 5 communes clientes, sont entretenus depuis la voirie à l'aide de camions hydrocureurs. **235 km de canalisations et 29 677 avaloirs ont ainsi été nettoyés** en 2015, dont **645** positionnés le long du tracé de **METTIS, le bus à haut niveau de service.**

Les équipes interviennent également pour déboucher des branchements, vider des fosses septiques mais aussi, en appui des égoutiers de fond, pour nettoyer les stations de relèvement des eaux usées.

Les maçons ont assuré sur le réseau la réparation de 191 regards ou avaloirs et la pose de 21 tampons neufs. Enfin, l'équipe d'inspection vidéo a expertisé 18 km de conduite.

SURVEILLER LE COMPORTEMENT DU RÉSEAU

Le service Mesures Physiques surveille le système d'assainissement à l'aide de sondes, capteurs et autres instruments de mesure fixes et mobiles. Objectifs : mieux connaître le fonctionnement du réseau, ses réactions par temps sec comme par temps de pluie, modéliser son comportement dans le cadre d'études préalables à des travaux et assurer une surveillance réglementaire.

C'est le cas notamment pour les déversoirs d'orage, ouvrages du réseau unitaire permettant, en cas de fortes pluies, le rejet direct vers le milieu récepteur d'une partie des eaux usées circulant dans le système de collecte. Ces ouvrages ont pour rôle, en complément des bassins de rétention, d'éviter la saturation du réseau et les débordements en voirie et/ou chez l'habitant en cas d'intempéries.

36 DO, 5 surverses de station de relèvement des eaux et 19 bassins de retenue de pollution sont suivis chaque année.

En 2015, les **BRP ont stockés 257 239 m³ d'eaux usées et pluviales**, épargnant ainsi au milieu naturel la plus grande part de la pollution. 68% des volumes stockés le sont par les bassins Maison du bâtiment, Mazelle et Dornès.

150 448 m³ se sont déversés par les déversoirs d'orage ou les surverses, essentiellement dans la Seille (38%) et dans la Moselle (29%). Les bassins ayant capté l'essentiel de la pollution, **les eaux déversées, fortement diluées, peuvent rejoindre le milieu naturel sans danger pour l'environnement.**

MAINTENIR LES OUVRAGES

Faire fonctionner le système d'assainissement implique une attention constante aux ouvrages de stockage provisoire et de relèvement des eaux qui jalonnent le réseau. Les 245 bassins et postes de pompage bénéficient donc d'interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique, préventive ou curative, pour assurer le bon fonctionnement de la multitude d'automatismes, moteurs, pompes et équipements nécessaires.

Parmi ces ouvrages, 149 sont surveillés par des automates de télégestion et sont raccordés par liaison spécialisée au service de Gestion Technique Centralisée qui supervise à distance leur bon fonctionnement.

La consommation électrique de l'ensemble de ces ouvrages (hors station d'épuration principale) est de **2 285 534 KWh pour un coût de 348 000 € HT.**

En 2015, **2 ouvrages ont été réhabilités** par la pose d'armoire de commande de nouvelle génération. Une **installation d'injection de nutrix** a été implantée à Coin-lès-Cuvry pour éliminer les mauvaises odeurs signalées par les habitants de

Cuvry. Une importante opération de maintenance a été réalisée sur les **5 pompes du poste anti-crues** d'Augny. La campagne de **sécurisation des sites** a été poursuivie, avec la pose de barreaux anti-chutes, garde-corps et points d'ancrage.

CARTOGRAPHIER LE SYSTÈME

Le Système d'Information Géographique (SIG) associe la cartographie de la communauté d'agglomération, la représentation du bâti, et les données relatives aux ouvrages d'assainissement (positionnement, altimétrie, etc.). Le service réalise l'inventaire des réseaux par commune et par nature d'effluent. Il identifie également les ouvrages non intégrés et les réseaux privés existants.

Au cœur du système d'assainissement, le service SIG réalise un important travail de mise à jour

quotidienne, pour une **base cartographique accessible en temps réel, à l'ensemble des services d'études, de travaux et d'exploitation de la régie.**

En 2015, le SIG a commencé la mise en ligne des images issues des passages caméra réalisés sur le réseau afin d'en contrôler l'état. Partagées par tous les services, ces informations permettent une meilleure gestion quotidienne du réseau ou de programmer des travaux, par exemple.

L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le principal centre de traitement des eaux est implanté sur le ban de La Maxe, à proximité du Port de Metz. Il assure la dépollution de la majeure partie des eaux usées de l'agglomération messine. Il est dimensionné pour traiter les eaux pluviales qu'apportent les réseaux unitaires en plus des eaux usées.

LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DE L'AGGLOMÉRATION MESSINE

Le débit moyen de temps sec de $3\,000\text{ m}^3 / \text{h}$ (soit $72\,000\text{ m}^3 / \text{jour}$) peut atteindre un débit de pointe de $10\,800\text{ m}^3 / \text{h}$ ($240\,000\text{ m}^3 / \text{jour}$) en temps de pluie, et $92\,000\text{ m}^3 / \text{jour}$ avec la vidange des bassins de retenue par temps sec.

La capacité nominale de 440 000 équivalent-habitants* permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrées par les entreprises spécialisées, sont également acceptées.

La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au meilleur niveau des matières organiques, ainsi que des différentes formes de l'azote et du phosphore. Les quatre phases successives des traitements aboutissent au rejet direct dans la Moselle d'une eau propre, conforme à la réglementation.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à $7\,600\text{ m}^3 / \text{heure}$ est dévié en sortie de prétraitement et est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les faibles concentrations aux niveaux réglementaires de rejet, sans que la qualité de l'épuration ne fléchisse devant la quantité traitée.

* Unité d'évaluation de la pollution correspondant à une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène (DBO5) de 60 g par jour.

PERFORMANCES D'ÉPURATION

En 2015, **21,5 millions de m³ d'eaux usées et unitaires ont été traités**, ainsi que 6 895 m³ de matières de vidange et 748 m³ de boues liquides de stations d'épuration. A noter, **une pluviométrie en baisse de quasiment 20%** en 2015 par rapport à 2014, à 540 mm sur l'année (canicule en juin-juillet).

L'épuration a consisté en la dépollution, chaque jour en moyenne, de 62 823 m³ chargés de 16,2 t de matières en suspension, 13,5 t de demande

biochimique en oxygène, 2,9 t d'azote, et 353 kg de phosphore.

En outre, 314 t de déchets grossiers et 45 t de graisses ont été éliminés par le pré-traitement, ainsi que 450 t de sables. Ces derniers, grâce à des équipements installés en 2012 à l'étage de pré-traitement, ont été lavés. Objectif : les recycler sur des chantiers d'assainissement.

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

L'Arrêté préfectoral du 3 avril 1996, renouvelé en date du 20 décembre 2011, précise les exigences à satisfaire : le rejet doit être conforme soit en termes de rendement des traitements, soit en termes de concentrations résiduelles. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station.

En l'occurrence, **la qualité** de l'effluent rendu au milieu naturel **et le rendement** des traitements **dépassent les exigences sur tous les critères**.

L'exercice 2015 a été limité à **3 non-conformités** (maximum autorisé : 25) **sur les 365 bilans journaliers réalisés**.

Ces excellents rendements épuratoires sont **confirmés par les 3 audits techniques** des installations d'épuration des collectivités (ATC) réalisés par le cabinet d'ingénierie LORÉAT, pour le compte de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, complétés par 4 audits supplémentaires réalisés à la demande d'HAGANIS.

Efficacité des traitements (moyenne des autocontrôles journaliers)

	concentrations mg/l			rendements %	
	ENTRÉE	REJET	VALEUR maximale autorisée	VALEUR mesurée	VALEUR minimale autorisée
Matières en suspension	292	3,24	30	98,5	90
Demande biochimique en oxygène	247	2,87	25	98,4	90
Demande chimique en oxygène	583	17,75	100	96,5	75
Azote global	53	4,42	10	90,7	70
Phosphore total	6,38	0,48	1	91,8	80

Rendement des traitements : bilan des ATC effectués par LOREAT

	Mat. susp. %	DCO %	DBO %	Azote %	Phosphore %
Janvier	97	93	98	86	88
Mars	99	95	99	94	95
Avril	99	96	99	94	97
Juin	99	97	99	94	93
Août	99	99	99	94	97
Octobre	98	95	99	88	96
Décembre	99	97	99	94	96

LES STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES

HAGANIS assure le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration de La Maxe, Pouilly, Pournoy-la-Chétive et Fey, ainsi que des lagunes de Vernéville, Marieulles-Vezon, Mécleuves et Chesny.

Des **contrôles réguliers, trois fois par mois minimum**, permettent un suivi des rendements d'épuration. Ils sont complétés 4 à 5 fois par an par des contrôles réglementaires réalisés par la société LORÉAT, mandatée par HAGANIS. Ces bilans

viennent **confirmer le niveau de performance des ouvrages, qui dépasse les exigences attendues.**

Le volume global traité par ces ouvrages est de **557 445 m³ en 2015**. Les boues liquides produites par les stations sont transférées et traitées par le centre de traitement de l'agglomération messine (hormis celles de Fey, valorisées par l'agriculture locale).

Contrôles par le laboratoire LORÉAT de l'efficacité des traitements

	MES		DCO		DBO5		Azote		Phosphore	
	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l						
Stations d'épuration										
La Maxe (750 éq.hab.)	92	18	90	62	97	9	87	11	64	4.1
Pouilly (1 050 éq.hab.)	96.2	4	89.2	20.5	94	5.1	92	1.85	38.2	1.81
Pournoy-la-Chétive (550 éq.hab.)	98	7	91	61	97	11	93	5	45	5
Fey (1 250 éq.hab.)	99	3.35	97	20	99	3.4	96	5.4	83	2.8
Lagunes										
Vernéville (1 050 éq.hab.)	98.3	2.7	94.3	27	98.9	2.2	97.7	1.63	79.66	1.5
Marieulles (1 060 éq.hab.)	99	3.1	92	29	99	3.3	97	1.7	84	1.4
Mécleuves (1 100 éq.hab.)	98	7.5	91	49	98	5.2	67	16	53	4
Chesny (550 éq.hab.)	99	2.9	93.5	72.5	98	5.6	78.5	14	48	4.5

LABORATOIRE D'ANALYSES

Le laboratoire a géré **22 116 analyses** dont 95% effectuées en interne et 5% sous-traitées (recherches de micropolluants organiques et éléments-traces métalliques). 87% de ces analyses étaient liées à l'exploitation et à l'auto-surveillance des stations d'épuration. Les 13% restants concernent essentiellement les contrôles industriels et le suivi de piézomètres.

58% concernent les eaux et 42% les boues.

Suivi des micropolluants

Depuis 2011, HAGANIS participe, comme 120 autres stations d'épuration françaises de plus de 100 000 équivalent-habitants, à la **surveillance des micropolluants** dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations. 9 micropolluants ont ainsi été suivis par le laboratoire en 2015, au travers de 10 campagnes de prélèvement.

Aucune des 9 substances suivies n'étaient prioritaire ou dangereuse prioritaire.

À la suite d'un nombre insuffisant de données remontées à la Direction de l'eau et de la biodiversité et d'un niveau insuffisant de la qualité des données transmises par l'ensemble des stations d'épuration, le ministère de l'Environnement a décidé qu'aucune campagne régulière ne serait menée en 2016, quelle que soit la taille de la station, de façon à redémarrer sur un nouveau protocole en 2017. Des molécules d'intérêt émergent comme le bisphénol A, certains pesticides et médicaments devraient faire partie de la nouvelle liste de vigilance à suivre dès 2017.

FAITS MARQUANTS 2015 / PROJETS 2016

Injection continue de chlorure ferrique à l'étage tertiaire (STEP)

Afin de mieux maîtriser la consommation de chlorure ferrique durant le traitement tertiaire de l'eau, des pompes ont été remplacées. Elles permettent une injection permanente du réactif et non plus par périodes cadencées, de façon à obtenir un abattement continu du phosphore. L'apport est ainsi calculé au plus juste des besoins, tout en produisant un meilleur abattement du phosphore. Mis à part l'achat des pompes, toutes les modifications (mécaniques, électriques, automatismes) ont été réalisées en interne.

Changement du vérin d'un filtre presse (STEP)

L'un des process de déshydratation des boues d'épuration utilise des filtres-presses, un équipement qui évacue l'eau par pressage des boues dans une série de plateaux en toile micro-perforée. Sur les recommandations du fabricant, qui

avait identifié une faiblesse de sécurité, HAGANIS a décidé de remplacer les vérins des trois filtres-presses. Un premier chantier a été engagé fin 2015, avec démontage, remplacement du bâti du vérin, montage du nouveau groupe hydraulique, puis remontage de la structure et mise en conformité. Les deux autres vérins seront remplacés courant 2016.

PROJETS 2016 : OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE

En plus du changement des vérins des deux filtres-presses, les équipes seront mobilisées en 2016 par l'optimisation énergétique des installations de traitement.

Des fenêtres seront changées dans un bâtiment de bureaux afin de résorber des pertes thermiques.

Récupération de la chaleur de turbines

Par ailleurs, la station d'épuration est équipée de turbines HV Turbo, qui servent à l'aération des bassins biologiques. De par leur fonctionnement, elles produisent de la chaleur, perdue jusqu'alors. Le projet, qui s'inscrit dans une démarche d'environnement durable, consiste à récupérer la chaleur via une pompe à chaleur et à adapter le système de chauffage, pour chauffer l'atelier et le magasin de la STEP, voire le garage.

Définition des zonages d'assainissement

Intégrées dans le périmètre de Metz Métropole depuis le 1^{er} janvier 2014, les communes de Mécleuves et Peltre n'avaient pas de zonages d'assainissement. HAGANIS a commencé l'élaboration de ce zonage, qui devrait s'achever en 2016 et être soumis à enquête publique. Une fois approuvée par chaque conseil municipal, la régie engagera les contrôles d'assainissement non collectif (ANC) réglementaires.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION

Le retour au sol est la destination la plus naturelle et la plus durable pour des matières organiques de qualité contrôlée. Le recyclage agricole des boues, via l'épandage ou le compostage, est donc la filière prioritairement mise en œuvre par HAGANIS avec son prestataire TERRALYS.

Toutefois l'épandage n'est possible que quelques mois par an, avec des conditions météo favorables. La nécessité de diversification et de sécurisation des débouchés a conduit à la construction d'un sécheur. Ainsi, en passant de 30 % à plus de 90 % de matière sèche, les boues perdent 2/3 de leur masse. Leur transport et leur stockage deviennent économiques et conformes aux impératifs environnementaux. De plus, les "pellets" produits ont un bon pouvoir calorifique et sont adaptés à une valorisation énergétique en substitution aux énergies fossiles.

PEU DE MATIÈRE ET BEAUCOUP D'EAU

Les boues d'épuration ont deux origines : les boues primaires constituées de particules qui se sont déposées au fond des décanteurs, et les boues biologiques, essentiellement constituées des micro-organismes cultivés dans les ouvrages de traitement biologique, augmentées des boues de déphosphatation.

Toutes ces boues sont produites à l'état liquide. Elles subissent donc diverses opérations destinées à les épaissir pour les rendre aisément transportables. Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bandes qui retiennent les particules. Quant aux boues biologiques et phosphorées, elles sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de chaux, et sont déshydratées par des filtres-presses. Une centrifugeuse assure la déshydratation des boues sans adjonction de chaux pour l'alimentation du sécheur et la production de granulés secs.

Au stade de la déshydratation classique, par filtres-presses, les boues se présentent sous la forme d'un

matériau pelletable, de consistance analogue à celle de la terre, d'une siccité de l'ordre de 27 % : une tonne de boue contient donc encore plus de 700 kg d'eau.

Les efforts accomplis par la collectivité pour préserver le milieu naturel, en développant des performances épuratoires élevées, entraînent une production importante de boues.

LES FILIÈRES DE VALORISATION

Un effort soutenu est développé pour optimiser les filières de valorisation et ne recourir à l'enfouissement qu'en ultime recours. Ainsi, en 2015, 8 715 t de matière sèche ont été produites et **7 416 t ont été évacuées**, soit 25 316 t de boues humides.

51,9 % des boues ont été évacués en épandage agricole, 45,3 % en compostage en mélange avec des déchets végétaux. **2,8 %** ont été envoyées en **valorisation énergétique** (papeterie de Golbey), après séchage, sous forme de 1 299 t de granulés.

Pour la 9^e année consécutive, **HAGANIS n'a pas eu recours à l'enfouissement** pour éliminer les boues d'épuration.

LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES

Outre le suivi quotidien par le laboratoire d'HAGANIS, les tonnages destinés au recyclage agricole sont l'objet d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur, portant particulièrement sur la valeur fertilisante, les éléments-traces métalliques, les PCB et les autres micropolluants organiques.

Tous les contrôles ont confirmé la bonne qualité des boues. En effet, les valeurs des concentrations maximales mesurées sur les échantillons sont toujours inférieures aux limites réglementaires.

HAGANIS a fait également le choix d'appliquer ce même contrôle aux boues destinées au compostage. Les résultats des analyses ont montré la bonne qualité de celles-ci.

Récapitulatif des analyses des boues valorisées par l'agriculture, en mg/kg de matière sèche (Exercice 2015)

	Moyenne 2015	Valeur max. 2015	Valeur limite autorisée
Métaux			
Cd	1,25	2	10
Cr	15,16	17	1 000
Cu	206,5	252	1 000
Hg	0,21	0,44	10
Ni	10,7	16,3	200
Pb	15	21	800
Zn	295	385	3 000
Cr+Cu+Ni+Zn	528	631	4 000
Composés organiques			
7 PCB	0,13	0,7	0,8
Fluoranthène	0,13	0,2	5
Benzo(b)fluoranthène	0,13	0,25	2,50
Benzo(a)pyrène	0,11	0,24	2

LE RECYCLAGE AGRICOLE POUR LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSEMENT DES SOLS

Le retour à la terre de la matière organique est la pratique de recyclage la plus naturelle et la plus traditionnelle. Aussi, les boues produites par HAGANIS constituent un amendement apprécié des agriculteurs.

Rigoureusement contrôlées, de bonne valeur agronomique, elles contiennent des fertilisants nécessaires aux cultures (phosphore et azote notamment) et leur épandage permet de réduire l'utilisation des engrais minéraux. De plus, leur richesse en matière organique permet de lutter efficacement contre l'appauvrissement des sols.

Enfin, riches en chaux, elles offrent aussi la charge de calcium appréciée des cultivateurs sur les sols argileux du plateau lorrain.

Le recyclage agricole des boues d'épuration est soumis à un plan d'épandage précisant les multiples paramètres des opérations, sur un espace strictement défini. **La campagne d'épandage de l'exercice 2015 a concerné 86 parcelles agricoles, totalisant 923 ha, réparties sur 34 communes.**

LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

2,2 M€ ont été investis en 2015, dont 813 000 € de travaux sur le réseau d'assainissement et 777 000 € pour l'amélioration d'installations du centre d'épuration des eaux résiduaires et des autres ouvrages d'assainissement (stations de relèvement, stations d'épuration, sécheur...).

Le point sur les principaux chantiers d'amélioration du réseau d'assainissement en 2015 et les projets 2016.

LES CHANTIERS RÉALISÉS EN 2015

PROTÉGER LE MILIEU NATUREL

Vaux, rue St-Vincent et rue sur le Ruisseau

La régie a créé un réseau d'assainissement séparatif sur la partie haute de Vaux, de la rue St-Vincent à la place de la Mairie, ruelle du Champé, ruelle des Jardins et rue sur le Ruisseau.

Une trentaine d'habitations est concernée. Les travaux sont réalisés en coordination avec les travaux de réfection de voirie programmés par le Conseil départemental de la Moselle. Le programme est co-financé par HAGANIS et Metz Métropole, avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Coût des travaux : 312 000 € HT

Cuvry, rue du Pâtural et chemin du Petit Bois

HAGANIS a procédé à une mise à niveau du transit des eaux usées de la commune. Il s'agissait de poser un nouvel égout à l'arrière d'un lotissement pour décharger un collecteur ancien et saturé, de transformer l'existant rue du Pâtural en tête de réseau. Cette opération permet d'éliminer les surverses au milieu naturel par temps de pluie. Le nouveau collecteur servira également au raccordement du futur Clos-St-Vincent-de-Paul, en cours de viabilisation par la mairie.

Coût des travaux : 157 000 € HT

GÉRER LE PATRIMOINE EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

Ars-Laquenexy, route d'Aubigny

Dans le cadre de la réfection de la voirie et l'enfouissement des réseaux prévus par la commune, HAGANIS a posé un réseau d'eaux usées et un réseau d'eaux pluviales, en remplacement d'un collecteur unitaire sous-dimensionné et en mauvais état. Six habitations devront mettre leurs réseaux en séparatif.

Coût des travaux : 67 500 €

Montigny-lès-Metz, rue du Fossé

Dans le cadre de la réfection de la voirie prévue par la Ville de Montigny-lès-Metz, HAGANIS a procédé au remplacement d'une station de relèvement des eaux usées située sous le carrefour de la rue du Fossé et de la rue Joseph Cressot.

Coût des travaux : 37 000 € HT

LUTTER CONTRE LES EAUX CLAIRES

Jury, impasse sur le Jat, route d'Ars et adjacentes

Alors que le réseau d'assainissement de Jury est un réseau séparatif, HAGANIS a constaté l'entrée régulière d'eaux claires, qui provoquent un mauvais fonctionnement, avec des surcharges, des risques d'inondation et des surverses au milieu naturel. Une opération de détection à la fumée des habitations susceptibles d'envoyer leurs eaux pluviales dans le réseau a donc été engagée sur quelques jours en 2015.

Coût des travaux : 41 500 € HT

Amanvillers, Grand'Rue

Grand'Rue à Amanvillers, HAGANIS est intervenue sur plusieurs points du réseau afin de supprimer l'entrée d'eaux claires qui en perturbait le bon fonctionnement. Les branchements eaux usées de 4 habitations ont été repris et raccordés sur un collecteur dédié, les deux avaloirs de la rue ont été raccordés au collecteur d'eaux pluviales, un déversoir d'orage a été supprimé.

Coût des travaux : 34 500 € HT

LES PROJETS POUR 2016

Le Conseil d'administration d'HAGANIS a décidé d'un programme d'études et de travaux sur le réseau d'assainissement pour près d'un million d'€ HT. Certains bénéficient d'un co-financement de Metz Métropole, quand ils affectent le réseau unitaire ou le réseau d'eaux pluviales.

GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

Metz-Patrotte, pont Faidherbe

Réhabilitation de la conduite de refoulement accrochée au niveau du pont Faidherbe, permettant le relèvement des eaux usées en provenance de l'îlot Sainte-Barbe.

PROTÉGER LE MILIEU NATUREL

Metz-Grigy, avenue de Strasbourg

Création d'un collecteur d'eaux usées dans le quartier de Grigy pour permettre le raccordement d'habitations connectées jusque-là uniquement sur le réseau d'eaux pluviales. Et protéger ainsi le Lac Symphonie et le ruisseau de la Cheneau.

Woippy, rue de Maison-Neuve

Création d'un collecteur d'eaux usées dans la rue pour permettre le raccordement d'habitations anciennes et nouvelles, connectées jusque-là uniquement sur le réseau d'eaux pluviales. Et protéger ainsi le milieu naturel.

Mécleuves/Frontigny, Chemin de la Botte

Remplacement d'une conduite d'eaux usées raccordant une partie du village de Frontigny à la station de pompage. Cassée, cette conduite traverse deux ruisseaux à l'air libre et provoque des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel et des nuisances olfactives. Un approfondissement du

réseau d'eaux usées permettra d'annuler l'impact de la conduite dans le lit des deux cours d'eau et de faciliter l'écoulement du milieu naturel, limitant ainsi les débordements réguliers des cours d'eau.

LUTTER CONTRE LES EAUX CLAIRES

Jury, route d'Ars-Laquenexy

Réhabilitation par l'intérieur de plusieurs centaines de mètres du réseau d'eaux usées. En mauvais état, le collecteur existant laisse s'infiltrer des eaux claires qui surcharge inutilement le réseau.

Pouilly, plusieurs rues

En raison du taux de dilution important et la saturation hydraulique de la station d'épuration de Pouilly, alors que la population du village n'a pas atteint la capacité nominale de la station, HAGANIS va rechercher les entrées d'eaux claires dans le réseau et procéder à la programmation de travaux, dont une partie devrait démarrer dès 2016.

Par ailleurs, le collecteur de la rue des Mésanges présentant un effondrement sera remplacé.

Ars-sur-Moselle, rues Lasolgne, Solférino, Jean-Moulin, de la Mine et du Rucher

Suppression des communications dans les regards communs au réseau d'eaux usées et au réseau d'eaux pluviales, qui engendrent par temps de pluie des entrées d'eaux claires dans le réseau EU et des possibles pollutions dans le réseau EP.

LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Le montant de la redevance d'assainissement a été **maintenu** par le Conseil d'administration de la régie HAGANIS lors de la séance du 9 décembre 2015, à **1,24€/m³ d'eau pour 2016** (1,23 €/m³ d'eau en 2006).

Cette stabilisation n'empêchera pas la régie de poursuivre son important travail d'optimisation des charges de fonctionnement, engagé dans tous les services.

L'évolution de la redevance d'assainissement

	2011		2012		2013		2014		2015		2016
Redevance €/ m ³	1,19		1,19		1,19		1,22		1,24		1,24
Évolution		0 %		0 %		+2,5%		+1,6 %		0 %	
Total annuel €*	142,80		142,80		142,80		146,40		148,80		148,80
TVA (taux réduit) **	7,85		10,00		10,00		14,64		14,88		14,88
Total € TTC	150,65		152,80		152,80		161,04		163,68		163,68

* Montant de la redevance pour une consommation de référence de 120 m³ définie par l'INSEE.

** TVA À 5,5 %, à 7 % à compter du 1^{er} janvier 2012 puis à 10% à compter du 1^{er} janvier 2014.

LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

Depuis 2008, la collectivité organisatrice du service public doit publier les caractéristiques et les indicateurs de performance des services de l'eau et de l'assainissement, selon les modalités prévues par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5). L'arrêté ministériel du 2 mai 2007, relatif aux rapports sur le prix et la qualité des services publics, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, précise la définition des indicateurs de performance. Objectifs : améliorer l'accès à l'information, faciliter l'évaluation de l'efficacité des services par les usagers et faire progresser la qualité des services publics en les incitant à s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Un dispositif en adéquation avec la démarche de progrès mise en œuvre par HAGANIS.

La description détaillée des indicateurs est fournie par une série de fiches techniques établies sous la direction de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et mises à disposition du public, avec d'autres informations, sur le site www.services.eaufrance.fr. Le libellé des indicateurs, les définitions et les finalités reproduits ci-après reprennent les fiches techniques officielles. Les numéros de code des indicateurs sont ceux attribués par l'ONEMA pour faciliter les statistiques.

Les indicateurs sont établis pour l'exercice 2015, ou au 31 décembre 2015, et pour le territoire de Metz Métropole (44 communes depuis 2014) où HAGANIS exerce la compétence assainissement (sauf indication contraire). Ces données concernent l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TARIFS

D 204.0	PRIX TTC DU SERVICE AU MÈTRE CUBE POUR 120 M³	1,62€ TTC
Définition	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m ³ au 1 ^{er} janvier 2015	
Finalité	Indicateur descriptif de service.	

RÉSEAU

D 202.0	NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS	229
Définition	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application du Code de la santé publique.	
Finalité	Permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.	
P 202.2B	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES	94
Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées (plan des réseaux, inventaire des réseaux, autres éléments de connaissance des réseaux).	
Finalité	Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.	
<u>A - Plan des réseaux (15 points)</u>		
0 ou 10 pts	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'auto-surveillance du réseau	10
0 ou 5 pts	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	5
<u>B - Inventaire des réseaux (30 pts)</u>		
0 ou 10 pts	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	10
De 0 à 5 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	2
De 0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	13
<u>C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts)</u>		
0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	14
0 à 10 pts	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...)	10
0 à 10 pts	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10
0 ou 10 pts	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	0
0 à 10 pts	Localisation des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau	10

0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau, assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	0
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10
P 252.2	NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE (POUR 100 KM)	8,3
Définition	On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.)	
Finalité	Éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.	
	Nombre de points critiques	68
	Réseaux unitaires ou séparatifs	819
P 253.2	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES	0,29 %
Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.	
Finalité	Compléter l'information sur la gestion du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.	

COLLECTE

P 203.3	CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES	Données fournies par la DDT, non encore disponibles
Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations de collecte au 31/12/2014, nombre de 0 à 100.	
Finalité	L'indicateur évalue la performance de la collecte des eaux usées.	
P 255.3	INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES.	90
Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.	
Finalité	L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).	
<u>A - Éléments communs à tous les types de réseaux</u>		
20 pts	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	20
10 pts	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	0
20 pts	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20
30 pts	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	30
10 pts	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10
10 pts	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	0
<u>B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</u>		
10 pts	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont,	0

les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

10 pts	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10
--------	--	----

ÉPURATION

P 204.3	CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES	Données fournies par la DDT, non encore disponibles
Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations d'épuration au 31/12/2014, nombre de 0 à 100.	
Finalité	L'indicateur évalue la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution.	
P 205.3	CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES	Données fournies par la DDT, non encore disponibles
Définition	L'indicateur décrit la conformité de la performance à l'échelle du service des ouvrages appartenant à la collectivité pour l'année 2012, nombre de 0 à 100.	
Finalité	L'indicateur évalue la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service.	
P 254.3	CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU	99,2
Définition	Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation.	
Finalité	S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.	
	Nombre de bilans	365
	Bilans non conformes	3

BOUES

D 203.0	QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION	7 416 T
Définition	Les boues prises en compte sont celles issues de la filière boue des stations d'épuration, comprenant les réactifs, évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits et les matières qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boue ne sont pas pris en compte. Les tonnages sont exprimés en matière sèche.	
Finalité	Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration	
P 206.3	TAUX DE BOUES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION	100 %
Définition	Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.	

Finalité Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration. L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues d'épuration.

Filières de traitement :

Épandage agricole : 51,9 %

Compostage : 45,3 %

Valorisation thermique : 2,8 %

Enfouissement : 0 %

ABONNÉS

D 201.0 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES, UNITAIRE OU SÉPARATIF 224 027 HAB.

Définition Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) raccordée ou pouvant être raccordée au réseau public d'assainissement collectif.

Finalité Indicateur permettant d'apprécier la taille du service, et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

P 201.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 99,92 %

Définition Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

Finalité Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement.

P 251.1 TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS 0,009 ‰

Définition L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis.

(En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau d'eaux usées sont à prendre en compte. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité ne peut être clairement établie, ou donnant lieu à contentieux, sont à retenir.)

Finalité L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, événements dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.

Demandes d'indemnisation : 2

Milliers d'habitants desservis : 224

P 258.1 TAUX DE RÉCLAMATIONS 5,58 ‰

Définition Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.

Finalité Traduction synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service d'assainissement collectif.

Nombre d'abonnés : 49 296

Nombre de réclamations : 275

GESTION FINANCIÈRE

P 207.0	<i>MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (EN ATTENTE)</i>	<i>X € / M³</i>
Définition	Qualité de service à l'utilisateur : implication citoyenne du service.	
Finalité	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté	
P 256.2	DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE (ANNÉE)	0,7
Définition	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.	
Finalité	Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement. Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté	
P 257.0	TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	0,82
Définition	Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.	
Finalité	Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.	

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SERVICE

D301.0	NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS	2 213
Définition	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif	
Finalité	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance	
D302.0	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	110
Définition	Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).	
Finalité	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif	
<u>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (100 points)</u>		
0 ou 20 pts	Délimitation des zones ANC par une délibération	20
0 ou 20 pts	Application du règlement de SPANC approuvé par une délibération	20
0 ou 30 pts	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêt du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations ANC	30
0 ou 30 pts	Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné	30
<u>B – Éléments facultatifs du SPANC (40 points)</u>		
0 ou 10 pts	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
0 ou 20 pts	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
0 ou 10 pts	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10

CONFORMITÉ

P301.3	CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS ANC	62,5 %
Définition	Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, rapportée au nombre total d'installations contrôlées.	
Finalité	L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser	
	Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	542
	Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	47
	Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	292



Haganis
ASSAINISSEMENT, VALORISATION, RECYCLAGE

Régie de Metz Métropole

Rue du Trou-aux-Serpents

CS 82095

57052 METZ cedex 02

www.haganis.fr